

OBJET : (001) BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DOUZE DECEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 29 novembre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, M. BOULIGNAC, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN,
M. BOISCO
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN
et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FAUCONNIER	à	M. WILLIOT
Mme RICARD	à	Mme TROUZIER EVEQUE
Mme HELT	à	Mme AUBIN
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMAPGNE
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
M. LEGUEIL	à	Mme CHRISTIN

ABSENTE EXCUSEE : Mme SAIDI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOISCO

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 18 décembre 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.12.12 - DL2024 - 149 - BF

Publiée le 18 décembre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Pour le Maire,
Par délégation
Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/149 du 12 décembre 2024

OBJET: (001) BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1612-6, L 2121.29, L 2122.21, L 2311.1 et suivants et L.2312.1 et suivants,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Ière Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 26

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 8

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°4 qui porte le suréquilibre global du budget 2024 à la somme de 3 999 600,00€ comme ci-dessous :

SECTIONS	BP 2024 Reports 2023 compris	DM N°1	DM N°2	DM N°3	DM N°4	TOTAL
Investissement						
Dépenses	19 705 500,00 €	54 780,00 €	707 470,00 €	180 400,00 €	55 000,00 €	20 703 150,00 €
Recettes	19 705 500,00 €	54 780,00 €	707 470,00 €	180 400,00 €	55 000,00 €	20 703 150,00 €
Fonctionnement						
Dépenses	50 347 000,00 €	140 210,00 €	123 880,00 €	180 400,00 €	55 000,00 €	50 846 490,00 €
Recettes	54 347 000,00 €	140 210,00 €	358 880,00 €	0,00 €	0,00 €	54 846 090,00 €
Ensemble						
Dépenses	70 052 500,00 €	194 990,00 €	831 350,00 €	360 800,00 €	110 000,00 €	71 549 640,00 €
Recettes	74 052 500,00 €	194 990,00 €	1 066 350,00 €	180 400,00 €	55 000,00 €	75 549 240,00 €

* PRESENTATION PAR CHAPITRE

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT				
	001	Résultat d'investissement reporté		
	021	Virement de la section de fonctionnement		55 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	041	Opérations patrimoniales		
	10	Dotations, fonds divers et réserves		
	13	Subventions d'investissement		
	16	Emprunts et dettes assimilées		
	20	Immobilisations incorporelles		
	204	Subventions d'équipement versées		
	21	Immobilisations corporelles		
	23	Immobilisations en cours	55 000,00	
	26	Participations et créances rattachées à des participations		
	27	Autres immobilisations financières		
	45	Opérations pour compte de tiers		
		Total Investissement	55 000,00	55 000,00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite de la délibération N° 2024/149 du 12 décembre 2024

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	002	Résultat de fonctionnement reporté		
	023	Virement à l'investissement	55 000,00	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
	011	Charges à caractère générale		
	012	Charges de personnel et frais assimilés		
	013	Atténuation de charges		
	014	Atténuation de produits		
	65	Autres charges de gestion courante		
	66	Charges financières		
	67	Charges spécifiques		
	68	Dotations aux provisions		
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
	73	Impôts et taxes		
	74	Dotations et participations		
	75	Autres produits de gestion courante		
	76	Produits financiers		
	77	Produits spécifiques		
	78	Reprise sur provisions		
			Total Fonctionnement	55 000,00

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Maxime BOISCO
Conseiller municipal
délégué au suivi du programme ANRU